



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-13

## Smart Reno

### 1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

### 2. Dénomination

Programme porté par l'Université de La Rochelle qui vise à faciliter le passage à l'acte de rénovation des bâtiments en proposant des innovations techniques et méthodologiques permettant l'accès à la rénovation énergétique pour tous.

Le programme propose des solutions pour les cinq axes de travail suivants :

- Créer une offre de rénovation fiable, visible et argumentée ;
- Susciter la demande de rénovation ;
- S'assurer de l'adhésion des filières ;
- Renforcer la confiance des clients de la rénovation ;
- Affermir l'engagement des offreurs de solutions.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,2 TWh cumac sur la période 2019-2021.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'État, l'Ademe, l'Université de La Rochelle et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	<b>0,005</b>